

Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Non, Madame la Ministre, il n'y a pas de consensus !

La Ministre a organisé ces Assises pour aboutir à une nouvelle loi devant « *corriger la loi LRU* ». Ces Assises devaient *discuter des formes et modalités de l'autonomie des établissements* », autonomie dont la Ministre a déclaré « *ne pas avoir peur* ».

121 propositions ont été présentées. Le rapport définitif va être connu dans quelques semaines, mais, sans attendre, la Ministre a annoncé dans son discours de clôture qu'un consensus général existait.

Force Ouvrière avait rappelé au Comité de Pilotage des Assises sa revendication d'abrogation de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche. Cette revendication, FO n'est d'ailleurs pas seule à la porter : dans leur lettre du 23 novembre au Premier Ministre, les organisations FSU (SNESUP – SNCS – SNASUB – SNEP) – CGT (SNTRS – FERCSup – CGT INRA) – Solidaires (Sud Recherche EPST – Sud Education) – SNPREES FO – SLR – SLU formulent la même demande.

Pour sa part, Force Ouvrière ne fait pas partie de ce consensus annoncé.

Enseignement : Il ne peut y avoir consensus avec une réforme qui reporte du niveau licence au niveau master l'objectif de maîtrise d'une discipline académique ;

- **proposition 4 :** « Réformer la Licence » avec « une spécialisation disciplinaire progressive, pouvant débiter par une première année consacrée aux études dans un grand champ disciplinaire » ; **proposition 1 :** « affichage d'un socle de connaissances et de compétences acquises et lisibles, notamment par les entreprises » ;

Statuts des universitaires et des chercheurs : il ne peut y avoir consensus avec l'objectif d'en finir avec la fonction d'enseignant-chercheur avec ses deux missions fondamentales, la recherche et la transmission des connaissances adossée à la recherche, et avec la fonction de chercheur à temps plein ;

- **proposition 67** « Prendre en compte ces six secteurs d'activité [1-enseignement 2-recherche 3-coopération avec le monde socio économique 4-responsabilités administratives 5-médiation scientifique 6-activités internationales] dans les procédures de recrutement »

Statuts des personnels BIATTS : il ne peut y avoir consensus avec la logique de polyvalence et de disparition des statuts nationaux de fonctionnaires d'Etat ;

- **proposition-question 97** « Faut-il aller vers une fusion progressive des statuts des personnels BIATSS »,

Recherche : il ne peut y avoir consensus avec le maintien de l'ANR, même « réformée », qui s'oppose à la liberté de la recherche

- **propositions-questions 58 à 63** « Alléger les procédures de soumission des projets ANR » ou « Quel équilibre entre le programme « blanc » et les programmes thématiques ? ».

Œuvres Universitaires : il ne peut y avoir consensus avec une « réforme » des aides étudiantes qui fusionnerait les CROUS, les services sociaux de différentes administrations (malgré le contre-exemple de la constitution de « Pôle Emploi »), et remettrait en cause les différentes aides existantes ;

- **proposition 39 :** « Confier au CNOUS et aux CROUS la gestion de l'ensemble des bourses dans le cadre d'un guichet unique (bourses sur critères sociaux, bourses des collectivités, bourses des différents ministères) »,

Organisation de l'ESR : il ne peut y avoir consensus avec la régionalisation-territorialisation qui aboutirait au contrôle des Universités par les régions, à l'adaptation des EPST au cadre régional, les reléguant ainsi à un rôle d'agence de moyen

- **proposition 64** « Mettre en cohérence les périmètres des délégations régionales des organismes et des nouvelles organisations universitaires »
- **proposition 111** « Rendre obligatoire l'élaboration de Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation » et **113** : « Etablir le contrat quinquennal des établissements sous forme tripartite entre le MESR, les collectivités et l'établissement »

Dès maintenant, des propositions commencent à s'appliquer ! Le Conseil Régional d'Aquitaine du 17 décembre doit décider « [d'approuver] le schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ».

Ces propositions vont au terme de la logique de la loi LRU : transformer les Universités autonomes en « sites territoriaux multi-fonctions » où les intérêts particuliers s'exprimeraient au détriment des missions fondamentales de recherche et de transmission des connaissances qui constituent les bases de toute formation professionnelle authentique, et faire disparaître les organismes de recherche et l'ensemble des établissements remplissant des missions spécifiques.

Force Ouvrière réaffirme sa volonté de défendre et restaurer pleinement le cadre républicain de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche publics.

Force Ouvrière demande à la Ministre de renoncer à son projet, et d'abroger les lois LRU et Pacte pour la Recherche édictés par les précédents gouvernement.